

**ÉLÉPHANTES** La vétérinaire mandatée par Pinder n'a pas été autorisée à entrer dans l'enclos

## DES TESTS REFUSÉS SUR BABY ET NÉPAL

ELISA RIBERRY

Une opération très médiatisée, mais sans réelle efficacité. Comme prévu, Florence Ollivet-Courtois s'est vu refuser mardi l'accès à l'enclos de Baby et Népal, les deux éléphants du cirque Pinder suspectés d'être atteints de tuberculose, et menacés d'euthanasie. Cette vétérinaire était mandatée par le cirque pour pratiquer des tests sérologiques sur les pachydermes. Mais dès lundi soir, le préfet du Rhône Jean-François Carencio, s'étonnant de ne pas avoir été prévenu, avait indiqué qu'il était hors de question « d'autoriser un prélèvement dans la précipitation ».

« Le ministère a été informé de notre démarche il y a plusieurs jours, a rétorqué mardi devant une foule de journalistes Sophie Edelstein, la fille du PDG de Pinder. Pourquoi nous refuser le droit de faire des tests sur nos éléphants? Pourquoi un tel bras de fer? C'est bien qu'ils ont des choses à cacher. Ces gens sont des assassins », a-t-elle pesté, un brin théâtrale.

**Leur sort fixé le 20 février** Plus mesurée, Florence Ollivet-Courtois renchérit. « Depuis le 14 décembre, nous avons adressé trois demandes au préfet. Il n'a jamais répondu, assure la vétérinaire. Nous aurions pu faire ces examens cent



Sophie Edelstein, fille du PDG de Pinder, espérait faire pratiquer des tests sur Baby et Népal.

fois pour connaître le statut sanitaire des éléphants qu'on veut euthanasier par principe de précaution. » Les pachydermes sont suspectés d'être malades suite à des résultats d'examens douteux datant de 2010. Une suspicion renforcée depuis la mort de Java, la plus

vieille éléphant de la Tête d'Or, dont la tuberculose a été confirmée lors de son autopsie. « Qu'on nous laisse faire les examens et s'ils sont malades qu'on nous laisse les soigner », martèle Sophie Edelstein, allant jusqu'à appeler le président de la République à « avoir

du cœur ». Mais c'est au Conseil d'État que reviendra le 20 février la lourde tâche de statuer sur le sort de Baby et Népal. D'ici là, la vétérinaire ne désespère pas d'obtenir de l'administration l'autorisation de pratiquer des prises de sang sur les animaux. ■

Jusqu'au 12 février

LES 400  
COUPS...

SUR + DE 400  
VEHICULES !

www.autobernard.com



NISSAN LYON SUD

Périphérique L.Bonnevay - 14, av. des Frères Bertrand - Vénissieux

04 37 90 30 40



### PART-DIEU

## Un feu de friteuse sème la panique

La tour du Crédit Lyonnais qui suffoque et la Part-Dieu asphyxiée. Mardi en fin de matinée, un feu de friteuse industrielle a semé la panique dans le quartier de la Part-Dieu (3<sup>e</sup>). Très vite, d'importantes colonnes de fumées noires se sont propagées, suscitant la curiosité et l'inquiétude de nombreux Lyonnais. L'incendie est parti de la cuisine de la Cité administrative regroupant trois bâtiments. Le feu de la friteuse, qui contenait une grande quantité d'huile, a alors engendré énormément de vapeurs. Ce qui a nécessité l'évacuation

des lieux et de ses employés, soit entre 1300 et 1800 personnes. Une quarantaine de pompiers et une dizaine de véhicules ont dû intervenir à l'heure du déjeuner pour maîtriser ces épaisses fumées. « Le feu a été rapidement maîtrisé. Tout est rentré dans l'ordre vers 15h et le personnel a pu réintégrer les bureaux sans problème », ont précisé mardi soir les pompiers. Aucun blessé n'est à déplorer mais les dégâts restent importants. La cuisine, le self et le réfectoire ont été fortement endommagés. ■ C.G.

SECONDES

### FAITS DIVERS

#### Deux enfants enfermés dans une voiture

Deux enfants en bas âge, dont un bébé de moins d'un an, ont été retrouvés mardi après-midi par la police, enfermés dans une voiture stationnée quai Saint-Antoine. Les parents étaient-ils partis faire une course? Une enquête est en cours.

#### Il tente d'acheter une voiture avec un chèque volé

Un Villeurbannais de 18 ans a été interpellé le 3 février pour « recel de vol et escroquerie ». Il est suspecté d'avoir acheté une voiture avec un chèque provenant d'un sac volé le 30 janvier dernier. Il sera entendu par la justice le 17 avril.

20